Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_001B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 30 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Florence RAUFFLET donne pouvoir à Bruno HUBERT, en date du 30/04/2026
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 27/04/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 29/04/2026
Manuela CADOU

Date de convocation : 23/04/2026 Date d'affichage convocation : 23/04/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 07/05/2026

M. Jean-Luc PICHOT a été désigné secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac
(https://www.youtube.com/watch?v=eJ0J4p8RN7A)

Délibération 2026 04 001B
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2026

Mme la Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026.
Les membres de la liste minoritaire désapprouvent l'absence dans le procès-verbal de leurs observations lors des débats.
Madame la Maire indique que, par réponse écrite du 3 avril 2026, la Préfecture a indiqué que « Concernant les débats, le procès-verbal doit mentionner les avis exprimés mais en aucun cas il ne doit reprendre fidèlement toutes les discussions. Sur ce point, l'enregistrement vidéo des séances et leur mise en ligne sur le site de la mairie permet à chaque citoyen de prendre connaissance des différentes interventions réalisées par chaque membre du conseil ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 4 voix contre (Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN), APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2026, affiché et publié le 9 avril 2026, transmis sur Idelibre le 9 avril 2026.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
	